COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ID: 001-210100616-20221206-2022 38-DE

Date de la convocation 01/12/2022 Date d'affichage: 08/12/2022 Nombre de Conseillers : En exercice 15 Présents: 14 **Votants** 15 Abstention 0 Votes exprimés 15 Pour 15 Contre 0 Secrétaire de séance Laure PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-deux, le six Décembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 01/12/2022 en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	図		G. PREVOST		
C. MARTIN	⊠		L PICCHIOTTINO	×	
F. FRATI	\boxtimes		S. ZAMPIN		×
C. CHENAVIER	⊠		R. PIOT	×	
R. NOVEL	⊠		G. DELAHAYE	×	
N. LAGRANGE VAN GELE	×		S. LACHIZE-PICCINO	×	
C. PERRIN-GUICHERD	⊠		S. GAYRAUD	×	
			N. AUBRUN	\boxtimes	

Pouvoir de S ZAMPIN à C CHENAVIER

OBJET: PRECISIONS SUR LES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES.

Considérant : la nécessité de revoir les conditions de location de la salle des fêtes et des salles communales de Brens,

- La location se fait à partir du Vendredi 11h (heure de récupération des clefs) au Lundi 11 h (heure de restitution des clefs).
- La mise en location fera l'objet d'un état des lieux contradictoire à la prise et à la restitution des clefs (pour une location à un particulier ou une association). Les tarifs sont différenciés :
- - Les associations de Brens ou extérieures dirigées par un habitant de Brens et qui animent la commune bénéficient :
 - Au maximum de 3 prêts à titre gracieux annuellement.
 - Au-delà, elles sont assujetties aux tarifs en vigueur.
 - Les associations de Brens ou celles extérieures dirigées par un habitant de Brens qui imposent une cotisation à leurs adhérents peuvent louer les salles associatives, hors salle polyvalente, pour un forfait de 230€ annuellement.
 - Les tarifs de locations sont ainsi définis :

Locataires	Dénomination des salles						
	Salles associatives journée**	Salles associatives week-end**	Petite salle sud *	Grande salle Nord	2 Salles		
Particulier extérieur à Brens	80.00 €	150.00 €	280.00 €	380.00 €	((0.00.0		
Particuliers habitant de Brens	GRATUITE	100.00 €	200.00 €		660.00 €		
Association extérieure à Brens	80.00 €	150.00 €		300.00 €	500.00 €		
Association de Brens (ou externe	GRATUITE	80.00 €	220.00 €	300.00 €	520.00 €		
avec un dirigeant Bregnard (au-delà de la gratuité)	Forfait chauffage de 30€ (du 15/10 au 15/04/N+1)	Forfait chauffage de 45€ (du 15/10 au 15/04/N+1)	200.00 €	280.00 €	450.00 €		
Location à la journée 8h30 à 17h30 (d	u mardi au jeudi)	100 20.20 00 20.0 1111 17	100.00 €	130.00 €	200.00.0		
Forfait chauffage (du 15/10/n au 15/04/N+1)			60.00 €		200.00 €		
Forfait nettoyage (porté sur le contrat e	de location)		00.00 E	150.00 €			
* Gratuité pour les conférences				Selon un devis annuel			

pour les conférences gratuites en demi-journée ou en soirée pendant la semaine ; ** Gratuité pour les réunions en ½ journée en semaine.

Les tarifs en cas de dégradations sont ainsi définis

Caution	800 €	
Chaise	25 €	
Tables rectangulaires	90 €	
Tables rondes	180 €	
Mange-debout	50 €	
Autre matériel	Sur devis de réparation	

Pas de location de la salle des fêtes du 15 Novembre au 15 Février pour les particuliers ; excepté pour la salle nord et pour les familles brégnardes lors des fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- APPROUVE les conditions de location qui seront reportées sur un contrat locatif
- APPROUVE les tarifs de location applicables pour la salle des fêtes au 01/01/2023

Alnsi fait et délibéré.

Brens le 06/12/2022 Le Maire. Roger PATERMO